

Conditions et modalités de paiement de nos factures



CONDITIONS DE PAIEMENT

A réception de votre commande, nous procédons à son traitement et demandons son paiement avant de pouvoir fournir les biens et services, à moins que vous ne bénéficiiez de facilités de paiement après de l'EDQM.

Dans ce dernier cas, le paiement intégral de la facture est dû sous 30 jours fin de mois dans la limite du montant de crédit autorisé.

Attention : Pour les conférences/sessions de formation, le règlement doit nous parvenir avant le début de la conférence/formation.

Pour tout prépaiement, nous pouvons, en cas de besoins, établir une facture proforma.

L'EDQM n'accorde aucun escompte pour paiement anticipé de ses factures.

MODALITES DE PAIEMENT

Modes de paiement acceptés :

- 1) En ligne par carte bancaire : www.edqm.eu/store
Pour procéder à la transaction, vous devrez vous identifier (*My account, Log On*) ou, si vous n'avez pas encore de compte sur la boutique en ligne, demander la création d'un compte (*My account, New customer ou Existing customer*).
Nous acceptons les Carte Bleue, Visa, Eurocard, Mastercard et American Express

- 2) Par virement sur notre compte :

BANQUE : Société Générale, Strasbourg, France

TITULAIRE : Conseil de l'Europe - EDQM

IBAN : FR76 30003 02360 00550034256 76

BIC/SWIFT : SOGEFRPPBRG

Veillez envoyer votre avis de paiement à l'adresse payables@edqm.eu

NOTE

- Nous n'acceptons pas de paiement par lettre de crédit ni remise documentaire.
- N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de facture ou commande lors du règlement.
- Dans tous les cas, **le règlement doit être net de frais** pour le Conseil de l'Europe (EDQM), et le montant acquitté doit couvrir le montant facturé en Euros.
- Les produits restent propriété du Conseil de l'Europe (EDQM) jusqu'au règlement intégral de la facture.

DROITS ET TAXES

Le prix de vente de nos produits et publications s'entend hors droits et taxes et est indiqué en euros.

Dans l'Union Européenne, les organisations à statut diplomatique ne sont pas assujetties à la TVA. Le Conseil de l'Europe (EDQM) n'a donc pas de numéro d'identification TVA et est exonéré de droits et taxes.

Il incombe à l'acheteur (ou au preneur s'il diffère de l'acheteur) de contacter les autorités fiscales ou douanières nationales pour le paiement des droits et taxes. Ces droits et taxes ne seront en aucun cas pris en charge par le Conseil de l'Europe (EDQM) ni déductibles du montant à payer.

RAPPEL

Si la facture reste impayée, un rappel vous sera adressé. Si cette relance reste sans réponse, vos éventuelles facilités de paiement seront supprimées et votre compte pourrait également être bloqué, ce qui empêcherait l'achat de tout nouveau produit de l'EDQM jusqu'à régularisation de la situation.

POUR TOUTE QUESTION

Notre équipe est à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter par email à payables@edqm.eu